



Thônex

Procès-verbal
Séance du 30 mars 2021

Présences :

Messieurs	Pascal Uehlinger Marc Kilcher Bruno da Silva	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Madame	Tercier Heidi	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Mägli Catherine Menoud Jacqueline Raiola Laurence	Moro Virginie Munier Alexandra Peillonex Chloé Tripet Sandy
Messieurs	Aebi Benjamin Avigdor Daniel Bachmann Dimitri Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Calame Philippe Cruzado Jules Germann Martin Knörr Stephen	Leutenegger Bastien Loureiro Daniel Nicolet Alain Noël Philippe Piguet Frédéric Saudan Guy Stark Richard Thomas Sébastien Wünsche Florian

Excusé-es

**Ordre du jour :**

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2021
2. Communications du bureau du conseil municipal
3. Communications du conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Demande d'un crédit de CHF 1'696'608.-, en vue de l'échange des parcelles 6271 (Etat), 5099 et 6270 (commune de Thônex) dans le cadre des mesures d'accompagnement au maillon routier MICA
6. Demande d'un crédit de CHF 1'536'000.-, pour le pavillon des jardiniers aux Communaux d'Ambilly
7. Demande d'un crédit d'étude de CHF 55'000.- en vue de la réfection du parc Apollo
8. Demande d'un crédit de CHF 145'000.- en vue de l'adaptation des cuisines scolaires dans 3 écoles
9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour le remplacement d'une balayeuse de voirie
10. Nouveau règlement du conseil municipal
11. Résolution interpartis « Pour le maintien des cartes journalières CFF »
12. Motion du groupe PDC-VL « Pour une efficacité de l'éclairage public »
13. Propositions du Conseil administratif
14. Questions écrites
15. Propositions individuelles

La Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue la présence de M. Pascal Uehlinger, Maire, et de MM. Marc Kilcher et Bruno da Silva, Conseillers administratifs. Elle souhaite la bienvenue aux Conseillers municipaux, aux membres de l'administration de la commune et au public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2021 est approuvé à l'unanimité des voix des personnes présentes, soit 24 voix.



2. Communications du bureau Conseil municipal

La Présidente donne lecture d'une lettre du 8 mars 2021 de l'association des habitants du chemin du Foron 27, 29-29A-B-C-D et 31 à 35.

AFOR 27-29-31à35
Ch. du Foron
1226 Thônex

Thônex, le 8 mars 2021

Concerne : association des habitants du chemin du Foron 27,29-29A-B-C-D et 31à 35

A l'attention de Monsieur le Maire, des membres du Conseil administratif de Thônex et de Monsieur le Président du Conseil municipal de Thônex.

Nous vous adressons cette lettre pour information :

Les propriétaires regroupant les habitants du chemin du Foron 27,29,A,B,C,D et 31à 35 se sont associés pour que le projet de démolition et construction *d'un* immeuble d'habitation soit modifié de façon à ce que le nouveau plan de DENSIFICATION DE LA ZONE 5 soit pris en considération, ce qui nous semble *n'être*, de loin pas, le cas en ce qui concerne la requête (parcelles 3649,3651) que la Société Gradian SA a adressée le 20 décembre 2020 à l'Office des autorisations de construire et qui a été enregistrée le 22 janvier 2021 par la Direction des autorisations de construire.

De plus, nous vous faisons remarquer que le requérant ne nous a donné des informations que parce que nous avons eu fortuitement vent du projet et que nous lui avons fait la demande *d'être* tenu au courant de ses intentions et que nous avons été reçus, à notre demande également, par Monsieur Fortuna, secrétaire général adjoint de Thônex en date du 28 janvier 2021.

De plus, nous avons constaté que le Conseil administratif a estimé que le projet était de qualité et pertinent (cf document du 15 janvier 2021) et qu'ainsi le préavis communal donné le 22 janvier 2021 a été favorable, voire encourageant pour les promoteurs du projet, ce qui a laissé les habitants de l'association pour le moins songeurs et perplexes, ce d'autant plus que les constructions alentours, notamment les 400 logements prévus sur la parcelle de Caran d'Ache et l'immeuble en construction sur la parcelle jouxtant l'école du cirque ne laisseront que peu d'espaces verts et augmenteront ainsi massivement les nuisances liées à la surdensification !

Ainsi donc:

Les buts de l'association constituée sont :

- La protection des habitants-e-s- du lotissement contre les abus de construction et surdensification dévastateurs qui affectent l'environnement, le patrimoine, la mobilité, le bien-être et la cohésion sociale des habitants du 27-29,29A,B,C,D et 31à 35 du chemin du Foron.
- La sauvegarde des droits et des intérêts des personnes concernées, en particulier de ses habitant-e-s.

Nous vous prions de prendre note de notre démarche, de plus nous restons à votre disposition et vous présentons, Monsieur le Maire, Monsieur le Président et le Conseil municipal, nos salutations distinguées.

Pour l'association : Roman Juon 29B, ch. du Foron

O. May 29, ch. Du Foron

F. Félix 29A, ch. Du Foron

[Arrivée de M. Frédéric Pignet à 20h05.]



La Présidente donne ensuite lecture d'une lettre du 18 mars 2021 de l'association Pic-Vert pour la propriété individuelle et pour un habitat durable.

ASSPROP.GE
PIC-VERT

Mairie de Thônex
A la Présidente du Conseil
Municipal

Genève, le 18 mars 2021

Concerne : Révision des plans directeurs communaux – délimitation du périmètre de densification accrue de la zone villas

Madame la Présidente du Conseil Municipal,

Comme vous le savez, l'association Pic-Vert défend les intérêts de près de 3000 membres propriétaires de villas dans le Canton de Genève.

Elle a participé aux tables rondes avec le Conseil d'Etat pour élaborer la réforme de l'application de l'article 59 al. 4 de la Loi sur les constructions et les installations diverses (LCI).

Cela étant, elle se réjouit du pouvoir accordé aux communes par la nouvelle teneur de cette base légale.

Il sied de rappeler que cette teneur prévoit notamment que :

- les communes disposent d'un délai jusqu'à la fin de l'année 2022 pour revoir leurs plans directeurs communaux et définir les périmètres qui pourront accueillir une densification accrue.
- d'ici-là, les préavis des communes seront contraignants pour tout projet de construction se prévalant de son application.
- les communes disposent également de la faculté de prévoir, dans leurs plans directeurs communaux, des critères spécifiques à prendre en compte par les projets de construction dans ces périmètres de densification accrue.

Cela étant, nous encourageons vivement votre commune à apporter une attention toute particulière à ces nouvelles prérogatives, notamment en consultant votre population.

Notre association reste à votre entière disposition, pour toute assistance dans ce processus de révision de votre plan directeur communal. Si vous le souhaitez, nous accepterions bien volontiers une audition par le Conseil Municipal.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Conseil Municipal, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Michel Schmidt
Président

Enfin, la Présidente annonce que le Conseil municipal passera à 23h au point 15 de l'ordre du jour intitulé « Propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

La parole est successivement cédée à :



3.1 M. Pascal Uehlinger, maire

3.1.1 Fondation pour le logement

Les appartements à Clair-Val seront tous occupés sous peu. Une présentation projetée à l'écran montre un hall d'entrée typique, avec quatre appartements par aile, un lieu commun au bout et à l'extérieur de chaque aile ainsi qu'un lieu d'espace convivial au centre. L'appartement sur la photo est en fonction et a été remis entièrement à la Fondation.

3.1.2 Crèche EVE Clair-Val

La crèche a été remise le jour de la présente séance à la Fondation de la petite enfance. Cette crèche est magnifique et est très équipée. Des casiers particuliers se situent dans l'entrée des plus grands et une cuisine est adaptée tant pour les enfants que pour les adultes (elle contient notamment des micro-ondes). La totalité de l'ensemble est normé. Un coût partiel survient car, à présent, un tiroir avec des escaliers doit permettre à un enfant de monter sur la table à langer. En outre, toutes les portes sont équipées d'un système qui évite que les enfants ne se coincent les doigts dedans (en revanche, ils risquent toujours de se coincer les doigts chez eux, il convient donc pour les parents de prêter attention à cela). Tous ces systèmes sont chronophages en place et en coûts. Il s'agira dès lors de procéder à un calcul sur les points qui valent la peine d'être réalisés.

3.1.3 Travaux du Restaurant Nautica

Le planning des travaux du restaurant Nautica a été fixé. Les travaux seront préparés lors de la période estivale et seront effectués durant l'hiver prochain. Ils commenceront à la fermeture de la piscine au mois de septembre et permettront une réouverture du restaurant à son emplacement original au mois de mai. À noter que les surfaces de la piscine extérieure seront en principe utilisées pour installer une yourte ou un restaurant éphémère afin que le restaurateur puisse continuer son activité pendant la période des travaux.

3.1.4 Forêt participative

Une centaine de personnes se sont engagées à verser un montant pour soutenir le projet de forêt participative. Des retards sont liés au covid-19 et à la plantation. Une ligne de vignes a néanmoins été plantée en bordure de l'école. Les autres arbres seront plantés à l'automne prochain. Le projet fera participer l'école de Belle-Terre afin qu'elle plante un arbre symbolique qui portera son nom. Cette structure a été fortement sponsorisée par l'État qui s'est engagé à verser une centaine de milliers de francs dans le fonds de compensation. En outre, la somme des centaines de contribuables avoisine les CHF 30'000.-. Le solde sera pris dans l'aménagement des espaces publics des Communaux d'Ambilly.

3.1.5 École de Belle-Terre

L'école sera équipée de 1'918 panneaux photovoltaïques avec une puissance de plus de 400 kWc. Les coûts envisagés pour la structure se montent à environ CHF 375'000.- TTC. Ces coûts sont inclus dans le budget de la construction.



3.1.6 Salle des fêtes

La commune a obtenu une participation du fonds intercommunal pour les coûts de rénovation de la salle des fêtes. Un versement d'un demi-million de francs ira donc en déduction des CHF 2'390'000.- votés à l'époque, ce qui est une bonne nouvelle pour le budget de la commune.

3.1.7 Parcelle Caran d'Ache

La parcelle de Caran d'Ache a été vendue à un holding de Rolex. Le Conseil administratif se réjouit de la vente car cette dernière garantit des constructions et un habitat de qualité. Les acquéreurs ont déjà procédé à un concours des espaces publics sur la zone au cours duquel ils ont intégré la commune par le biais de la présence de M. François Fortuna. Par ailleurs, le directeur a garanti une collaboration avec la commune pour que la construction reprenne les garanties présentes dans la convention de manière optimale.

3.1.8 Piscine extérieure

L'ouverture de la piscine extérieure sera probablement agendée après les vacances de Pâques afin de mettre l'objet à la disposition de la population. L'eau sera toutefois assez froide.

3.2 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

3.2.1 Programmes environnementaux

Le programme cantonal de la P'tite poubelle verte sera lancé en date du 20 avril avec des distributions initiées par le Canton que la commune va poursuivre dans le cadre de la semaine de valorisation des déchets. Une sensibilisation spécifique porte cette année sur les mégots et la pollution y relative sur demande d'une motion.

3.2.2 Projet « Allées sécurisées »

La commune va inviter le 22 avril l'ensemble des régies de la zone du chemin des Deux-Communes et du chemin du Chablais pour essayer de sensibiliser et pousser les propriétaires à assurer la sécurité des allées d'immeubles pour arriver à un standard minimum (que cela soit en termes de fermeture des allées d'immeubles avec des digicodes ou en termes d'entretiens ou d'informations à disposition pour les locataires). L'administration s'est rendu compte que certaines régies effectuent un travail conséquent sur la zone pour essayer de sécuriser les lieux et les maintenir propres. En revanche, d'autres régies ne s'intéressent pas particulièrement aux défis liés aux insalubrités, aux bruits et à toutes les tensions qui existent après plus d'une année de covid-19 (soit du fait de la volonté des propriétaires ou en raison d'une fluctuation importante des collaborateurs des régies). Un projet a donc été lancé. Il consiste en une checklist qui permet de contrôler plusieurs points. Cette liste a été validée par la régie en charge des communs sur la zone. La liste sera ensuite présentée le 22 avril aux autres régies pour les convaincre d'adhérer au projet afin de renforcer et de mettre à niveau l'ensemble du quartier en termes de sécurisation des entrées et des allées au cours de l'année. Le projet sera sûrement abordé à nouveau. Il s'agit d'une phase test sur la zone. Si un standard minimum est obtenu pour toutes les allées, le souhait est de le généraliser à l'ensemble des régies de la commune qui sont gestionnaires d'immeubles.



3.2.3 Parc Graveson

L'inauguration du parc Graveson est prévue en date du 29 avril. Les limitations liées au covid-19 étant toujours d'actualité, elle se déroulera sous la forme d'un bouquet de chantier. Les artisans et les entrepreneurs qui ont travaillé sur le site seront les premiers conviés. Si les normes covid-19 le permettent, l'administration augmentera le nombre d'invitation, le but étant que les membres de la commission Espaces publics puissent y participer. Une amélioration de la situation est attendue pour pouvoir inviter l'ensemble du Conseil municipal au bouquet de chantier. Les places de jeux seront en principe déjà ouvertes aux enfants pour une utilisation partielle lors des vacances de Pâques.

3.2.4 Salles de gymnastique

Une initiative a été lancée avec le conseil intercommunal du CSSM afin d'ouvrir les salles de gymnastique des écoles aux clubs sportifs. À Thônex, le Chênois volleyball club utilisera la salle de l'école Marcelly. Des discussions sont encore en cours au cas par cas pour permettre à la gymnastique d'utiliser la salle de l'école du Bois-des-Arts. En effet, cela permettrait d'augmenter l'offre des cours dans les salles de gymnastique scolaires qui n'avaient pas vocation à être historiquement ouvertes le week-end pour les clubs de sport. Cette gestion est complètement externalisée au service technique et aux responsables techniques du CSSM (qui vont ouvrir, nettoyer et fermer les locaux). Le même principe s'applique à Chêne-Bougeries et à Chêne-Bourg.

3.2.5 Contrôles de la vitesse

Après presque trois ans de demandes consécutives à la Police cantonale, la commune a enfin obtenu un contrôle radar. Ce dernier a été agendé et a eu lieu sur le chemin du Petit-Bel-Air sous la forme d'un contrôle radar avec interception. La police cantonale est rentrée pour la première fois dans les zones 30 pour effectuer des contrôles radar. Il s'agit donc d'une excellente nouvelle et d'une nouveauté cantonale puisque la police cantonale considérait par le passé que seuls les grands axes routiers relevaient de sa responsabilité et que les chicanes étaient suffisantes en zone 30. Le contrôle a eu lieu un mercredi ou un jeudi entre 12h30 et 13h15. Bien que cette tranche horaire ne soit pas forcément représentative des flux de circulation que connaît la commune, il convient de louer le fait que la police cantonale procède dorénavant à des contrôles en zone 30. Un courrier a été envoyé à la police cantonale afin de solliciter une concertation pour le prochain contrôle radar et pour discuter notamment de l'horaire d'intervention afin d'optimiser l'impact de ce genre d'exercices. En ce qui concerne visispeed, un contrôle a été effectué du 17 au 24 février sur l'avenue de Thônex, qui est limitée à 50 km/h. Il n'y a eu que 3 % d'excès de vitesse. Dès lors, cette avenue n'est pas un axe à fort dépassement de vitesse (même si cela s'explique par les bouchons). Cet axe peut donc être mis de côté pour que des contrôles portent sur des axes définis comme risques potentiels aux utilisateurs à mobilité douce.

3.2.6 Projet de culture participative

Le service des espaces publics a lancé un projet de culture participative sur la commune. Le service a planté des zones sur plusieurs parcs où pousseront des fleurs et des légumes au printemps. L'idée est d'offrir une meilleure interaction et association avec les habitants de la commune sur les lieux public, plus particulièrement dans leurs parcs. Les auront en outre l'opportunité de récolter ces plantes.



3.3 M. Bruno da Silva, conseiller administratif

3.3.1 3 Chêne Culture

Il convient de saluer la relance des travaux autour de l'association 3 Chêne Culture. Un groupe de travail a été constitué sur les Trois-Chêne et comprend un Conseiller administratif (M. Boesiger), une représentante des services culturels (Chêne-Bougeries) et deux Conseillers municipaux issus des commissions culturelles des trois communes. Ce groupe porte beaucoup d'ambition et d'attentes pour notamment transformer cette association en une entité plus efficace et plus agile, son fonctionnement actuel n'étant pas satisfaisant.

3.3.2 Spectacles et programme culturel

La commune se trouve toujours dans l'obligation de décaler les spectacles. La commune est en sus très empruntée face aux décisions fédérales et cantonales surtout lorsque d'autres fêtes foraines sont autorisées sur le Canton. Les bases d'une collaboration ont été lancées avec Chêne-Bourg pour certaines représentations. Cette collaboration vise à un cofinancement de certains spectacles qui auront lieu sur les deux communes (le but étant de varier d'une fois à l'autre le site de ces événements). Cette coopération doit être approfondie car elle permet de solliciter parfois des fonds intercommunaux, respectivement ceux de l'ACG. La commune de Thônex est également en train d'étudier la possibilité de passer certains spectacles en streaming lorsque leur report n'est pas envisageable (en effet, certains n'ont plus de sens à être réalisés la saison suivante). Une expérience de la sorte a été récemment accomplie à Chêne-Bourg.

[Arrivée de Mme Chloé Peillonnex à 20h25.]

3.3.3 Engagement d'un collaborateur

Le processus d'engagement d'un ou d'une cheffe de service de la cohésion sociale arrive à bout touchant. Il ressort d'une profonde restructuration entamée en début d'année qui avait par ailleurs été annoncée en commission. Le ou la nouvelle collaboratrice sera présentée en temps voulu à la commission. Cette dernière aura alors l'occasion de discuter des enjeux et des perspectives de ce nouveau poste.

3.3.4 Plan d'action au sein des quartiers

La commune de Thônex a enfin signé la convention avec le Bureau d'Intégration pour les Étrangers (BIE). Cette signature va aboutir à un poste entièrement financé par des fonds cantonaux pour permettre le lancement d'un plan d'action au sein des quartiers. Ce plan va majoritairement s'inspirer de ce qui se fait dans les quartiers de Lancy Pont-Rouge et des Adrets, qui servent de laboratoire social sur la question des nouveaux quartiers qui sortent de terre. Il s'agit d'une nécessité à ce jour au vu de la complexité du territoire et de la précarité existante. Cela sera d'autant plus nécessaire à l'avenir en raison du développement du territoire de la commune, avec notamment Belle-Terre en perspective.

3.3.5 Désendettement



Un partenariat a été signé le mois passé entre la commune de Thônex et la Fondation genevoise pour le désendettement (un article est paru dans le Chênois à ce sujet). La convention, signée entre la commune et cette fondation privée, est fortement soutenue par une grande fondation de la place, très généreuse et dont dépendent beaucoup de réalisations sur le Canton. L'objectif consiste à mettre à disposition des professionnels de la Fondation genevoise pour le désendettement pour étudier des cas d'endettement de citoyens thônésiens. Ces derniers pourront être accompagnés dans le processus de désendettement. Il sera de surcroît possible après examen du dossier d'obtenir un prêt sans intérêts ou des sommes pour épouser certaines dettes selon le montant de celles-ci. Cela permettra de répondre à une problématique importante avec des professionnels entièrement dédiés (un quart des jeunes de moins de 30 ans commencent leur vie active avec quelques milliers de francs de dettes) et de procéder à un suivi extrêmement précis en partenariat avec le service de la cohésion sociale.

4. Rapports des commissions

La parole est donnée à :

4.1 M. Pierre Bickel, président de la commission **Économie publique**

4.1.1 La séance du 25 février 2021

En premier lieu M. Philippe Guex, secrétaire général, rend compte de la « Cité des métiers », qui s'est tenu le 27 janvier dernier, malheureusement pas en présentiel, covid oblige, mais en visioconférence. 49 entretiens ont pu avoir lieu, concernant 77 places d'apprentissage pour 8 entreprises et 5 pôles professionnels. Grands absents, les professions liées à l'hôtellerie-restauration, à l'aéroport et aux voyages. On espère pouvoir organiser un tel regroupement en présentiel au printemps prochain, voire même à l'automne déjà. La mise en place informatique nécessite un travail en amont assez conséquent.

Mme Emilie Fischer, chargée de communication, nous parle ensuite du « Forum des entreprises », qui a dû être déplacé au 6 mai prochain. La thématique retenue est les démarches administratives électroniques, pas toujours très bien maîtrisées, notamment par les moyennes et petites entreprises. L'Office cantonal des systèmes d'information, celui de l'inspection et des relations du travail et le Département des finances y participeront. Une présentation générale suivie de 5 ateliers thématiques permettra aux participants de faire état de leurs besoins et d'obtenir des réponses adéquates.

Si la collaboration est excellente avec Chêne-Bourg, on repose la question d'une participation de Chêne-Bougeries, qui a décliné l'offre jusqu'à présent. Une nouvelle démarche sera tentée pour 2022.

Revenant sur le bilan intermédiaire de l'opération des bons de soutiens aux commerces, M. Marc Kilcher indique que 35 commerces sont inscrits pour cette opération. Au 24 février dernier, des bons ont été vendus pour un montant de 66'570 francs à 211 communiers. Mais à cette même date seuls 26'950 francs ont été encaissés auprès de la Mairie. Un commissaire pose la question si on ne pouvait pas élargir les horaires de la Mairie afin de faciliter l'achat de ces bons. La solution ne semble pas si évidente.

À la demande du président on évoque la problématique d'un marché à Thônex et des food-trucks en général. M. Marc Kilcher signale que l'expérience indique que seuls les nouveaux commerces de rue s'installent à Thônex, puis dès qu'une place se libère en ville ou à Carouge, ils quittent la commune car pas assez rentable. La proximité des commerces d'une part, de la France d'autre part expliquent cela.



Enfin, le prochain « Chénois » comprendra un encart publicitaire pour promouvoir les « chèques-services ».

La commission prend fin à 19h47.

4.2 M. Frédéric Piguet, président de la commission Mobilité

4.2.1 La séance du 25 février 2021

La commission mobilité s'est réunie 25 février 2021 en présence de M. Da Silva, conseiller administratif et de M. De Oliveira, ingénieur communal.

Le point principal de cette réunion portait sur la suite de l'examen du projet de concept des zones de vitesse.

M. de Oliveira a précisé que, pour la rue de Genève, on souhaiterait passer en 30 km/h, mais qu'il y a de grosses difficultés ; une étude sera néanmoins lancée par l'Office cantonal des transports.

M. de Oliveira a présenté les 7 secteurs qui couvrent le territoire de la commune, (à l'exception des chemins sur le domaine de Belle-Idée). La quasi-totalité des chemins a ainsi été passée en revue, avec leurs spécificités.

Les commissaires ont pu poser leurs questions et opter, de cas en cas, pour recommander le 20 km/h ou le 30 km/h là où la question se posait. La question des axes a aussi été présentée et discutée. Le préavis de la commission du 21 janvier sur l'axe Nord-Sud à 50 km/h n'a pas été remis en question, et cela malgré les incertitudes sur la rue de Genève.

Les 7 secteurs ont été mis au vote l'un après l'autre, avec leurs options. Dans l'ensemble, les scrutins ont montré une forte adhésion des commissaires au plan du Conseiller administratif Da Silva. Trois secteurs ont obtenu l'unanimité, trois autres ont obtenu six voix sur sept (une abstention), et un secteur cinq voix sur sept (un non, une abstention).

4.2.2 La séance du 16 mars 2021

Les commissions mobilité et urbanisme se sont réunies le 16 mars en présence de Messieurs Pascal UEHLINGER et Bruno DA SILVA, Conseillers administratifs, M. François FORTUNA, Secrétaire général adjoint, M. Victor DE OLIVEIRA, Responsable service des routes et espaces verts ainsi que de M. Olivier PAVESI, Responsable de l'unité Eclairage et Mobilier Urbain connecté des SIG.

La réunion avait été décidée lors de la séance des présidents de commission qui se tient en présence des conseillers administratifs.

L'objectif de la réunion des deux commissions était de prendre connaissance des questions liées à la pollution lumineuse.

M. Olivier Pavési a présenté les différentes normes sur l'éclairage public ainsi que l'impact de la pollution lumineuse sur les plantes et de façon générale sur la diversité biologique. Il a été dit que de nombreuses solutions existaient pour diminuer cette pollution de façon significative, sans que cela n'entraîne d'inconvénient sur le plan de la sécurité.

Les commissaires et conseillers administratifs qui le souhaitaient ont pu émettre leurs questions et remarques.



Une des motions dont nous discuterons la teneur au point 12 de l'ordre du jour permettra de reprendre la discussion, ou non, en fonction de l'intérêt de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

4.3 M. Martin Germann, président de la commission Urbanisme

4.3.1 La séance du 4 mars 2021

Lors de la séance de la commission Urbanisme du 4 mars 2021, des représentants de l'État sont venus présenter un projet de « Parc agro-urbain » que l'État de Genève souhaite développer sur des parcelles dont il est propriétaire au bord du domaine de Belle-Idée, pour mettre en œuvre des fiches de mesures figurant dans les mises à jour des plans directeurs cantonal et communal. Ce projet comprend une ferme urbaine, tenue par des professionnels et peut-être aussi des fédérations d'associations, qui assureraient une production agricole, un marché vendant des produits agricoles locaux et une sensibilisation participative du public à une consommation alimentaire saine et locale. Un tel centre d'expertise pourrait profiter à la création et à l'entretien d'autres formes de jardins participatifs locaux. Ce projet comprend aussi un volet d'activités sportives et un parc de promenade le long de la Seymaz. L'administration communale participera au groupe de travail organisé par l'État sur le projet, dont la réalisation impliquera, ensuite, que le Conseil municipal donne son préavis sur la modification de la zone à bâtir sur laquelle le site se trouve, en zone agricole et en zone de verdure.

4.3.2 La séance du 16 mars 2021

Dans la deuxième partie de sa séance du 16 mars 2021, la commission de l'Urbanisme, par 6 voix contre 1, a invité le bureau d'urbanistes mandaté, qui a reçu différentes propositions des groupes politiques, à poursuivre ses travaux, incluant des tests relatifs à l'indice de pleine terre et leur soumission à la validation de l'État pour la mise à jour de la stratégie d'aménagement de la zone villas dans le plan directeur communal.

4.4 M. Bastien Leutenegger, président de la commission École, Jeunesse et Sport

4.4.1 La séance du 11 mars 2021

En date du 11 mars 2021, la commission École, Jeunesse et Sport s'est réunie en présence du Conseiller administratif Marc Kilcher. La commission Bâtiments et Travaux y était invitée.

Nous avons reçu à cette occasion les représentante et représentant du Bureau d'Architecte paysagiste Jacquet pour la présentation des projets d'aménagement des préaux des écoles du Bois-des-Arts et Adrien Jeandin.

Le projet concernant le préau de l'école du Bois-des-Arts offre une bonne part de végétalisation et a été discuté avec les habitants du quartier afin de répondre à leurs besoins. Celui d'Adrien Jeandin prévoit notamment le remplacement de la pataugeoire actuelle par un système de jeux d'eau.

Les deux projets présentés ont été acceptés à l'unanimité des deux commissions.

4.5 M. Philippe Noël, président de la commission Culture, Loisirs et Jumelage

4.5.1 La séance du 23 mars 2021

Lors de sa séance du mardi 23 mars 2021, la commission dans son point 1 a auditionné Mme Kaarina Lorenzini pour examiner les réformes proposées concernant le journal le « Chénois » qui paraît sur les trois communes ainsi que l'annuaire Chénois qui paraît lui une fois par année et qui fonctionne comme un répertoire. À l'origine de cette initiative, les Conseils administratifs des trois communes qui estiment nécessaire une réforme de la présentation et du fond de ces deux publications



en termes de mise en page, de contenu aussi et de vitesse de parution du journal. Mme Lorenzini et M. da Silva ont présenté les changements qui sont envisagés. Les commissaires ont pu poser toutes les questions et donner leur avis sur cette situation. Après discussion, la commission a affiché un soutien de principe à ces adaptations sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à un vote formel, le pilotage du journal le Chénois n'étant pas du ressort de la commission.

Au point 2 de l'ordre du jour, la commission s'est intéressée à 3 Chêne Culture (comme évoqué par M. da Silva). L'ensemble des représentants des trois communes qui sont mandatés en tant que représentants de 3 Chêne Culture se sont réunis une première fois en séance virtuelle le 28 janvier. Ensuite, un groupe de travail a été constitué sur cette base et les travaux se poursuivent selon un calendrier défini qui devrait nous permettre d'ici le mois de juin d'avoir des informations qui seront rapportées dans les commissions Culture de chaque commune ainsi que dans les Conseil municipaux, horizon datant pour la nouvelle structure : l'automne.

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité par les 7 commissaires présents et la séance a été levée à 21h08.

5. Demande d'un crédit de CHF 1'696'608.-, en vue de l'échange des parcelles 6271 (État), 5099 et 6270 (commune de Thônex) dans le cadre des mesures d'accompagnement au maillon routier MICA

La Présidente donne la parole à M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller Administratif délégué à l'Urbanisme.

M. Pascal Uehlinger annonce qu'il ne s'agit pas du vote d'un nouveau crédit mais de l'annulation d'un ancien crédit, à savoir l'achat d'une parcelle qui comprenait une grande partie de l'élargissement de la route de Jussy en face du cycle du Foron, de Mazzoli et du complexe de l'Arc et de l'Acore. Les validations des changements de terrains ont pris du temps et sont à présent disponibles pour être notariées. Or, l'État s'est rendu compte que l'emprise de la route était importante. Il accepte donc que la commune n'achète que la partie qui est exploitable et non routière. Cela a fait passablement diminuer la parcelle et donc le prix. L'administration demande au Conseil municipal de revoter un crédit d'acquisition d'environ CHF 900'000.- moins cher que celui voté précédemment, ce qui est une seconde bonne nouvelle pour la comptabilité de la commune après celle liée au FI (cf. point 3.1.6 de l'ordre du jour).

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit de CHF 1'696'608.-, en vue de l'échange des parcelles 6271 (Etat), 5099 et 6270 (commune de Thônex) dans le cadre des mesures d'accompagnement au maillon routier MICA

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la délibération votée par le Conseil municipal en date du 17 novembre 2015 relatif à l'échange parcellaire suivant :



D'autoriser le conseil administratif à procéder aux échanges des parcelles suivantes dans le but de valider les mesures d'accompagnement au maillon routier dans le cadre de la réalisation du grand projet MICA afin de permettre une meilleure fluidification du trafic et de réaliser des sites propres pour les transports publics et améliorer le réseau de pistes cyclables et attendu que l'État de Genève a besoin d'élargir la route de Jussy sur un périmètre d'emprise qui concerne les parcelles n°5099 et n°6270 propriété de la commune de Thônex, soit :

- n°5099 d'une emprise de 656 m² (parcelle Maison des Quartiers) et n°6270, d'une emprise de 403 m² (parcelle de l'école de l'Arc et Acore) soit une contenance totale de 1.059 m², propriété de la commune de Thônex

contre

- 1.059m² sis sur la parcelle de l'État de Genève n°6271

D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 2'591'559,- en vue de l'acquisition du solde restant après l'échange mentionné sous chiffre 1 de 3.139m² soit le solde restant de la parcelle n°6271, propriété de l'État, située en zone de développement 3, au prix de CHF 825,60 le m²,

- vu la proposition de l'État d'échanger 849 m² la parcelle n°6271 d'une contenance totale de 4.199m², située en zone de développement 3, contre les parcelles n°5099 (parcelle Maison des Quartiers) et n°6270 (parcelle de l'école de l'Arc et Acore), même zone, propriété de la commune de Thônex, pour des emprises respectives de 443m² et 406m², soit une emprise totale de 849 m²,
- attendu que la commune de Thônex échange avec l'État les assiettes prévues sur les parcelles 5099 et 6270 portant sur un total de 849 m² contre 849 m² de la parcelle 6271 propriété de l'État,
- attendu qu'entretemps les plans de division ont fortement changé, ceci ayant pour incidence une forte diminution de la soulte à verser compte-tenu de l'acquisition d'une parcelle plus petite,
- attendu que le solde est désormais de 2.055m², après échange de la parcelle 6271 propriété de l'État, proposé à la commune de Thônex pour le montant de CHF 825,60 le m² soit un montant total de CHF 1'696'608.-,
- attendu que cette cession de terrain se fait en l'état foncier actuel et qu'une surface de 825m² environ qui fait l'objet d'un bail avec délai de résiliation de 3 mois en 3 mois, qui sera repris par la commune,
- vu les dossiers de mutation Nos 23 et 24/2019
- vu le projet d'acte établi par Me Costin van Berchem
- attendu qu'il convient d'annuler la délibération prise en date 17 novembre 2015,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité



1. D'annuler la délibération du Conseil municipal du 17 novembre 2015 ouvrant au Conseil administratif un crédit de CHF 2'591'559,- en vue de l'acquisition du solde restant après l'échange mentionné sous chiffre 1 de 3.139m² soit le solde restant de la parcelle n°6271, propriété de l'État, située en zone de développement 3, au prix de CHF 825,60 le m².
2. D'autoriser le conseil administratif à procéder aux échanges des parcelles suivantes :
 - n°5099 d'une emprise de 443 m² (parcelle Maison des Quartiers) et n°6270, d'une emprise de 406 m² (parcelle de l'école de l'Arc et Acore) soit une contenance totale de 849 m², propriété de la commune de Thônex

contre

 - 849 m² sis sur la parcelle de l'État de Genève n°6271
3. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 1'696'608,- en vue de l'acquisition du solde restant après l'échange mentionné sous chiffre 1 de 2055m² soit le solde restant de la parcelle n°6271, propriété de l'État, située en zone de développement 3, au prix de CHF 825,60 le m².
4. Il est à noter que la parcelle n°6271 fait l'objet d'un bail qui porte sur une surface de 825m², avec un délai de résiliation de 3 mois, renouvelable de 3 mois en 3 mois, qui devra être repris par la commune.
5. Tous les frais inhérents à ces opérations, notaires et géomètres, seront à la charge de l'État de Genève.
6. La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la commune de Thônex, dans le patrimoine financier.
7. De charger le conseil administratif de procéder à la signature des actes nécessaires à cette opération.

6. Demande d'un crédit de CHF 1'536'000.-, pour le pavillon des jardiniers aux Communaux d'Ambilly

La Présidente informe que M. Philippe Calame se récusera pour le présent point. Puis, elle donne la parole à M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller Administratif délégué aux Finances.

M. Pascal Uehlinger rappelle qu'une présentation faite en totale transparence aux chefs de groupe au mois d'août 2020 montrait la volonté du Conseil administratif de valider un petit relais pour les encombrants et les toilettes destinées aux chauffeurs de bus. Il convient de repenser le système en offrant une installation complète et en proposant aux équipes d'être plus efficaces lorsqu'elles commencent le travail le matin au pavillon des jardiniers.

Une structure plus importante permet donc d'installer des bennes. En outre, sont également envisagés une infrastructure de réparation type atelier, une petite cafétéria et un espace partagé pour les toilettes destinées aux employés communaux et des TPG (l'accès sera limité par une clé). Au sous-sol, un espace sera utilisé par les SIG afin d'alimenter le TOSA. La commune piloterait cette construction. Les SIG



injecteraient CHF 232'000.- et les TPG CHF 178'000.-. La commune verserait quant à elle le solde pour construire le pavillon des jardiniers. Celui-ci sera amorti sur trente ans.

La parole est donnée à M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, qui déclare que la commission a approuvé la demande de crédit d'investissement à l'unanimité (soit 7 voix).

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit de CHF 1'536'000,-, destiné à la réalisation d'un pavillon des jardiniers aux Communaux d'Ambilly

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- vu le projet Belle Terre qui accueillera les nouveaux habitants dans quelques mois ;
- vu la nécessité de disposer d'un bâtiment sur site qui permettra d'avoir tout l'équipement indispensable à l'entretien en évitant des allers et retours de machines et matériel au dépôt actuel ;
- vu que les SIG sont partenaires dans la réalisation de ce bâtiment ayant au sous-sol des locaux techniques pour la recharge des Bus lors de l'arrêt sur site (système TOSA) ;
- vu que les TPG sont aussi partenaires et auront des locaux au rez-de-chaussée de ce bâtiment avec un accès à badge spécifiquement attribué ;
- vu que la participation des SIG et des TPG a déjà été déduite du crédit demandé ;
- attendu que la remise de ce bâtiment aux services communaux est prévue pour le mois de juillet 2022 ;
- vu la séance informative de cette nouvelle entité prévue à l'horizon 2021 qui a eu lieu le 20 août 2019 ainsi qu'une information lors de la séance de la commission des finances du 8 septembre 2020 ;
- vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 112'641.- qui comprend les charges d'amortissement annuels, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt au moyen de 30 annuités.
- vu l'exposé des motifs fourni par le service technique en date du 15 mars 2021,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021,
- sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

décide

par 25 voix pour et 1 abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 1'536'000.- en vue de réaliser la construction d'un pavillon des jardiniers aux Communaux d'Ambilly.
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de CHF 1'536'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3420.330 de 2022 à 2051.
4. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'536'000,- destiné au financement de ces travaux.

7. Demande d'un crédit d'étude de CHF 55'000.- en vue de la réfection du parc Apollo

La Présidente donne la parole à M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif délégué aux Espaces publics.

M. Marc Kilcher énonce qu'il s'agit d'un programme déjà initié lors de la précédente législature. Le but est de procéder à la rénovation de l'ensemble ou à tout le moins de la majorité des parcs dans la zone urbaine de la commune qui n'ont pas encore eu l'occasion d'être rénovés. Le projet d'espèce s'inscrit dans une logique participative puisqu'il est passé deux fois en commission des Espaces publics. En outre, le service technique a également eu l'occasion de rencontrer les voisins directs que sont l'association des habitants d'Apollo, les EPI et les représentants de Val Thônex (de l'autre côté de l'avenue Adrien Jeandin). Le projet a été traité deux fois en commission et a été affiné selon les demandes des commissaires ainsi que les souhaits des différents groupes d'intérêts du site. Le projet a pour vocation de rajeunir le parc, de le rendre plus attrayant et d'offrir à ses utilisateurs un lieu de rencontre et des jeux pour les enfants. Un sujet qui tient particulièrement à M. Marc Kilcher est revenu au cours de la discussion, à savoir celui de la perméabilité des sols. En effet, un postulat part du principe qu'une rénovation implique forcément du bétonnage. Or, à l'heure actuelle, la commune a le souci de ne pas reproduire les erreurs d'un passé relativement récent sur certains points de son territoire, ce de concert avec les différents bureaux d'architecte paysagiste. En ce sens, la commune a tenté dès le part d'amener le plus de perméabilité possible sur le site en travaillant avec le bureau Vimade (le même principe s'est appliqué avec Oxalis tant pour le parc Simone Munier que pour la touche verte du parc Graveson). De plus, un point a été relevé lors de la dernière commission sur le fait de réduire l'emprise au sol d'un chemin asphalté, celui-ci étant prévu à la base pour les PMR pour qu'elles puissent longer l'avenue Adrien Jeandin. Lors des débats, la position de M. Marc Kilcher était plutôt arrêtée car il pensait que le point traité touchait le lien envisagé entre les EPI et l'avenue Adrien Jeandin. Or, M. Marc Kilcher a réalisé que ce qui avait été voté ne correspondait pas à ses propos.

M. Marc Kilcher a donc le plaisir de présenter au Conseil municipal un crédit d'étude afin d'aller de l'avant sur ce projet. Il saisit également l'opportunité de compléter tout nouveau cheminement existant dans le projet pour le transformer en chemin perméable afin d'assurer sur l'ensemble du parc un maximum de porosité (tout en sachant que la commune doit garantir un minimum de chemins asphaltés).



La parole est donnée à M. Alain Nicolet, président de la commission des Espaces publics, qui rapporte les faits suivants :

Le mardi 9 mars 2021, en présence de M. Marc Kilber, Conseiller administratif, M. François Fortuna, secrétaire général adjoint et M. Eddy Philippe, responsable des Espaces Publics, nous avons eu une séance de travail concernant : Présentation du parc de la Résidence Apollo par le Bureau d'architecte paysagiste Vimade représenté par M. Vitry. Il s'agissait d'une deuxième présentation qui tenait compte des remarques faites par les commissaires le 6 octobre 2020.

Trois votations ont été nécessaires pour poursuivre le projet à savoir :

- a) Réduire le petit triangle situé sur le haut de la parcelle. Refusé par 4 non, 1 oui et 2 abstentions.*
- b) Changer le revêtement bétonné situé sur le haut de l'emplacement des jeux. Refusé par 3 non, 2 oui, 2 abstentions.*
- c) Donner l'aval au Conseil administratif d'aller de l'avant dans ce projet. Accepté par 6 oui et 1 abstention.*

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre a été accepté à l'unanimité.

Dans les divers, les sujets abordés étaient le parc « Minnażzi », les accès Clair-Val et les potagers urbains.

La séance a été levée à 20h28.

Puis, la parole est cédée à M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, qui mentionne que la commission a préavisé en faveur de la demande de crédit d'étude à l'unanimité (soit 7 voix).

La Présidente ouvre la discussion.

M. Philippe Calame donne lecture de la déclaration du groupe PDC-Vert'Libéraux :

Le groupe PDC-VL remercie M. Kilber d'avoir pris les devants pour faire une pré étude de l'amélioration qualitative du parc qui se trouve sous la résidence Apollo. On a fortement apprécié les projets qui sont beaucoup plus importants qu'actuellement ainsi que sur une remise des lieux beaucoup plus naturelle qu'une simple prairie tondue qui était certes verte mais qui n'était pas forcément en termes de biodiversité la plus magnifique que l'on puisse avoir. En cela, les travaux de commission ont été constructifs. Nous sommes arrivés à une solution qui globalement va dans une très nette progression par rapport à la situation actuelle.

Lors de la commission, un débat a eu lieu concernant la perméabilisation d'un chemin au nord-ouest de l'espace de jeu, point qui n'a pas fait l'unanimité lors de la commission. Lors du caucus du groupe PDC-VL, nous avons réfléchi sur ce point et nous nous sommes posés la question de la pertinence de ce chemin. En effet, au nord de cet espace de jeux il y a une prairie naturelle qui serait fauchée dans laquelle il était prévu des bancs en bois accessibles à la population, accès qui se fait en marchant dans l'herbe de la prairie. Le groupe se demandait, vu que l'espace de jeux est déjà délimité au sud-est par un accès en béton pour les PMR et les parents avec des poussettes, s'il était obligatoire de maintenir un chemin au nord-ouest de l'espace de jeux sachant qu'il était accessible par tout le monde par le sud. En effet, vous le savez tous, nous avons pris la décision lors de la présente législature de voter sur une motion limitant les îlots de chaleur pour rafraîchir la commune. Si on peut éviter de rajouter cinquante ou cent mètres carrés de goudron pas forcément pertinents c'est toujours une amélioration. On peut laisser la verdure et limiter les îlots de chaleur même si globalement le projet améliore très nettement la situation par rapport à l'existant au vu de la plantation de très nombreux arbres, le parc étant très peu boisé. Le groupe PDC-VL a voulu déposer un amendement.



Au vu des propos préalables de M. Kilcher précisant qu'il va étudier l'opportunité et la perméabilité du chemin au nord-ouest, notre amendement consistait à dire qu'il fallait étudier la pertinence de ce chemin au nord-ouest de l'espace de jeux, respectivement sa perméabilité si le bureau Vimade estime qu'il y a une raison pertinente de maintenir ce chemin en trouvant un revêtement qui soit le plus perméable possible. Nous n'allons pas déposer un amendement formel s'il y a un engagement formel de la part de M. Kilcher sur le sujet.

M. Marc Kilcher fait remarquer qu'à l'inverse d'autres projets le sujet porte sur un crédit d'étude qui permettra d'arriver jusqu'à un crédit de réalisation. M. Marc Kilcher s'engage donc à faire analyser la pertinence du chemin par le haut et sa perméabilité. M. Marc Kilcher relève que le projet est passé deux fois en commission Espaces publics ce qui offre une plateforme pour aborder le sujet de manière détaillée sur les aspirations que souhaitent y voir les commissaires. M. Marc Kilcher reviendra dans le cadre du crédit de réalisation avec un produit plus abouti et vérifié par le bureau Vimade, qui est en charge de la réalisation, des plans et de la dépose d'autorisation ainsi que de la réception des différents devis et des corps de métiers. Il n'est pas primordial de connaître la forme que prendra le cheminement pour le moment, la commune pouvant vivre avec. M. Marc Kilcher prend volontiers note du point et s'engage à le traiter.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

La réhabilitation du parc dit « Apollo » sera indéniablement une valeur ajoutée à la qualité de vie de l'ensemble des habitants du quartier.

Le groupe UDC accepte volontiers ce crédit d'étude. La description qui nous a été faite nous a séduits et convaincus. L'éclairage par exemple prend déjà largement en compte les éléments formulés dans une motion figurant à notre ordre du jour. Les explications de M. Eddy Philippe, responsable des espaces publics, précisent que les diversités de la végétation loin d'être une contrainte étaient à l'opposé un atout qui facilitera l'entretien, moins de tontes moins de bruit moins de pollution.

Cette diversité permettra aux utilisateurs de chaque catégorie d'âge d'y trouver leur compte. Un seul bémol à ce tableau idyllique, les propriétaires de chiens. En effet, l'exiguïté du parc n'a pas permis l'aménagement d'un espace uniquement dédié à nos compagnons à quatre pattes. Nous espérons que ce n'est que partie remise et l'UDC à l'avenir appuiera toutes propositions concrètes et réalistes permettant l'aménagement de parc pour chiens tant au sud qu'au nord de la commune même si pour cela nous devons une nouvelle fois être les seuls à s'opposer à la sur densification, aux bétonnages systématiques, au massacre prémédité de notre commune.

M. Fabrice Boux de Casson donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Cette déclaration est faite au nom du groupe PLR.

*Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,
Après le parc Munier, aménagé en 2017 et le parc Graveson qui sera inauguré dans quelques semaines, le Conseil administratif propose maintenant la réfection du parc Apollo. Ce troisième réaménagement de parc s'inscrit dans la volonté politique de la majorité de ce Conseil qui depuis 2015 veille à réinvestir dans l'espace public communal, que cela soit avec les différents projets des espaces verts, les rénovations planifiées des préaux ou encore les réaménagements de ce troisième parc auquel nous espérons que d'autres parcs publics seront associés. Je pense ici aux aménagements verts autour de l'école Marcelly.*



Chacun aura noté qu'avec ces très beaux arbres, le parc est déjà plaisant. Mais pour maintenir l'attractivité, il nous faut le rénover. Ce soir, il nous est, entre autres, proposé de réaménager les jeux pour enfants et d'accroître la biodiversité de cet espace. Situés au pied des grands immeubles, les parcs sont nécessaires pour le bien-être des citoyens en apportant de la convivialité. Dans le parc Apollo une aire de jeux permet aux enfants de s'épanouir et un espace vert donne à chacun la possibilité de retrouver un peu de calme et de sérénité.

Le projet qui nous est présenté comprend :

- *La plantation de nombreux arbres qui contribueront à lutter contre la chaleur ;*
- *Des jeux pour enfants avec des matériaux naturels dans la mesure du possible ;*
- *Des espaces de détente éloignés de la route, combinant ombrage et ensoleillement ;*
- *Des cheminements qui tiennent compte des PMR.*

Les urbanistes nous assurent qu'une fois rénové, le parc nécessitera moins d'entretien.

Nous voudrions également préciser que l'Exécutif de notre Commune nous fait cette proposition de parc après avoir pris le temps de consulter le voisinage. Ceci représente un bel exemple de démocratie participative où les habitants ont pu donner leur avis dès la phase d'élaboration du projet. Au passage, j'en profite pour rappeler l'importance des associations de quartier qui permettent de canaliser les différentes idées. Associations qui sont fortement encouragées à Thônex.

Enfin, un mot pour souligner que si l'espace de ce parc ne permet pas d'y inclure un parc à chiens, cela reste une préoccupation de notre groupe. Dans la proposition étudiée ce soir, un parc à chiens aurait été trop petit pour être satisfaisant.

Le groupe PLR se réjouit de soutenir cette réfection de parc qui rejoint notre projet, notre ambition pour Thônex d'aménager des espaces verts et de favoriser la biodiversité locale.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 101'000.-, projet de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments du Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM)
Demande d'un crédit d'étude de CHF 55'000.- destiné à la réfection du parc Apollo

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu que la présente demande de crédit permettrait de déposer une requête d'autorisation et d'obtenir un devis général en vue de l'obtention un crédit de construction ;
- vu qu'un des objectifs de ce projet est d'offrir de nouveaux cheminements plus aisés, larges et praticables ;
- vu l'objectif du projet qui vise à créer un lieu de vie, de détente et d'agrément avec une pelouse au cœur de la végétalisation qui sera le support de nombreuses activités ;
- vu qu'il est prévu d'installer une signalétique didactique précisant les qualités écologiques d'un tel milieu ;



- Attendu qu’il existe déjà un pin sylvestre et que le projet propose de développer la plantation de nouveaux pins et graminées afin de constituer une nouvelle entité végétale au cœur du parc ;
- Attendu qu’il existe déjà une certaine biodiversité qui sera mise en valeur et qu’il est prévu une utilisation de trois matériaux particulièrement appropriés à chacune des situations : béton désactivé, dalles-gazon et platelage de bois ;
- vu l’exposé des motifs établi par le bureau d’architectes paysagistes Vimade ;
- vu que le projet de réhabilitation a été présenté aux commissions espace publics du 6 octobre 2020 et du 9 mars 2021 et que le projet a été adapté selon les remarques des commissaires et le retour des différents représentants des propriétaires environnants ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021,

sur proposition du conseil administratif,
le conseil municipal

décide

par 26 voix pour, soit à l’unanimité

5. D’ouvrir au conseil administratif un crédit d’étude de CHF 55'000.- en vue de poursuivre l’étude du projet de réhabilitation du parc Apollo, présenté par le bureau d’architectes paysagistes Vimade et demander une autorisation de construire.
6. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l’actif de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif.
7. En cas de réalisation du projet, ce crédit d’étude devra être intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d’être amorti conjointement à celui-ci.
8. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 3420.330, dès l’année suivant l’abandon de celui-ci.

8. Demande d’un crédit de CHF 145'000.- en vue de l’adaptation des cuisines scolaires dans 3 écoles

La Présidente donne la parole à M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué aux Écoles, jeunesse et sports.

M. Marc Kilcher relate qu’il est nécessaire de mettre l’infrastructure des écoles déjà existante de la commune aux normes cantonales relatives à la restauration scolaire. Pour rappel, la Fondation de la jeunesse a repris les tâches des restaurants scolaires et a lancé un appel d’offres pour choisir un prestataire à la rentrée de septembre. M. Marc Kilcher souligne à ce propos une problématique car la commune distribuait historiquement la nourriture par l’entremise de bain-marie (la nourriture était donc livrée à chaud). À présent, la pratique prône une livraison de la nourriture à froid qui sera ensuite distribuée dans le cadre des restaurants scolaires. Ce décalage des infrastructures (qui ne se retrouvera pas à Belle-Terre)



impacte le processus d'appel d'offres et la marge de manœuvre que pourrait avoir la majorité des prestataires intéressés à réaliser un mandat de distribution des repas à Thônex. L'administration souhaite donc obtenir ce crédit dans un souci de mise en conformité avec les usages. Il s'agit également d'une réponse à une motion votée quant à la distribution et la revente des repas qui n'auraient pas été distribués dans le cadre des restaurants scolaires. En effet, pour des raisons d'hygiène alimentaire, cette initiative et la motion ne s'appliquent que sur de la nourriture réchauffée sur site dans des fours pour faire basculer les repas qui ne seraient pas distribués dans la revente comme le demandait la motion. Cette remise à niveau concerne l'école Adrien Jeandin, l'école Marcelly et l'école du Bois-des-Arts pour permettre une évolution normale de la distribution de nourriture dans le cadre des restaurants scolaires.

La parole est donnée à M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, qui indique que la commission a accepté la demande de crédit à l'unanimité (soit 7 voix). Le crédit sera amorti en une fois.

La Présidente ouvre la discussion.

À la question de M. Sébastien Thomas, qui se demande si une association sert les repas, M. Marc Kilcher répond que l'association des restaurants scolaires n'existe plus puisque l'activité a été reprise par la Fondation de la jeunesse. Dans le cadre de cette dernière, des personnes bénévoles sont soutenues par l'Hospice et appuient une équipe de restaurateurs. Ceux-ci sont des spécialistes de l'hôtellerie qui ont le titre d'intendant sur chacun des sites et qui coordonnent avec une équipe de bénévoles en phase de réintégration professionnelle la distribution des repas. La production est réalisée par un seul prestataire à l'heure actuelle sauf pour l'école de Pont-Bonchet, où la réalisation et la distribution de nourriture se déroulaient avant le covid-19 dans le cadre de Belle-Idee. À présent, elles s'effectuent dans la salle de rythmique en raison des contraintes liées au covid-19 dans l'attente de revenir à un usage normal des déplacements des enfants de l'école de Pont-Bonchet au sein du restaurant de l'hôpital gériatrique.

M. Sébastien Thomas souhaite savoir si les bains-marie utilisés sont à eau ou à air, ce à quoi M. Marc Kilcher explique qu'il ne détient pas les données requises pour pouvoir répondre à la question. En revanche, il constate que l'infrastructure actuelle ne permet pas à la commune, si elle devait basculer sur un autre prestataire, de profiter de ce qui est préparé puisque la vieille école est encore équipée de bains-marie à eau. Or, cela correspond plus aux usages et limite donc énormément la commune dans le choix d'un autre prestataire. Il s'agit d'une analyse et d'un processus de sélection basé sur certains critères.

De l'expérience de M. Sébastien Thomas, un bain-marie à air maintient difficilement un produit au chaud puisque l'air est volatil et plus énergivore. À l'inverse, un bain-marie à eau est une alternative préférable car elle confère un meilleur rendement en termes de maintenance pour la chaleur du produit.

M. Marc Kilcher prend le point soulevé par son préopinant.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 145'000,-, destiné à l'adaptation des cuisines des restaurants scolaires des écoles Bois-Des-Arts, Adrien-Jeandin, Marcelly



- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu qu'il est prévu de pouvoir servir jusqu'à 250 repas/jour dans chaque établissement,
- vu que les repas sont réceptionnés en cuisine froide et qu'il faut une capacité de deux fours pour réchauffer un si grand nombre de repas,
- vu la nécessité d'installer d'autres éléments tels que réfrigérateurs, congélateurs, bains-marie et autres plans de cuisson de manière variable dans les différentes écoles,
- vu les délais imposés par les fabricants pour la livraison et pour l'installation des fours,
- vu l'exposé des motifs fourni par le service technique en date du 12 mars 2021,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021,

sur proposition du conseil administratif,
le conseil municipal

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité

1. De réaliser l'adaptation des cuisines des établissements scolaires aux exigences actuelles pour permettre la mise en température des repas reçus en cuisine froide.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 145'000.- destiné à réaliser ces travaux.
3. De prendre acte qu'un montant de CHF 145'000.- sera prélevé sur les contributions forfaitaires du FIDU.
4. De comptabiliser les dépenses CHF 145'000.- et les recettes CHF 145'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. De prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement étant donné que le solde à amortir est estimé à CHF 0.-.

9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour le remplacement d'une balayeuse de voirie

La Présidente cède la parole à M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif délégué aux Espaces publics.

M. Marc Kilcher évoque que le crédit porte sur le remplacement d'une balayeuse. La commune dispose de deux balayeuses (une blanche et une orange). La balayeuse orange doit être remplacée car elle arrive à la fin de sa durée d'utilisation et elle manque de flexibilité. Le nouveau chef de service a affiné le processus de choix de cette balayeuse en envisageant la possibilité de ne pas l'acheter mais d'opter pour un leasing. Or, l'achat reste la meilleure solution à disposition de la commune. Le module choisi est plus flexible et



pourra être utilisé dans tous les préaux et les espaces publics (notamment la place Graveson) sur lesquels l'ancienne balayeuse ne pouvait pas se rendre car elle était peu malléable. La nouvelle balayeuse pourra également se rendre sur le site de la nouvelle école de Belle-Terre. À noter qu'il s'agit uniquement ici d'un remplacement de matériel et non de l'achat d'une nouvelle balayeuse pour augmenter le parc des véhicules de la commune.

La Présidente cède la parole à M. Alain Nicolet, président de la commission des Espaces publics, qui précise que le remplacement du véhicule de nettoyage a été accepté à l'unanimité lors de la séance de la commission du 9 mars 2021.

Puis, la parole est donnée à M. Philippe Calame, président de la commission des Finances, selon lequel la commission a approuvé à l'unanimité (soit 7 voix) la demande de crédit qui sera amorti sur huit ans.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Après de bons et loyaux services, nous nous trouvons dans l'obligation de remplacer une de nos balayeuses.

Il serait plutôt malvenu d'ergoter sur ce crédit. L'utilité d'un tel engin ne saurait être remise en question. Nos collaborateurs directement concernés par l'emploi du véhicule ont été associés à la procédure de sélection. Il sied donc de se ranger à leur avis.

Le groupe UDC approuve ce crédit d'autant plus qu'en effet, par souci d'efficacité, la mobilité « tout électrique » a été écartée.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000,-
destiné au remplacement d'une balayeuse de voirie

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le service de voirie possède actuellement une balayeuse « Bucher » achetée en 2010 qui est un grand modèle avec une aspiration puissante ;
- vu la vétusté – 11 ans, cette machine est onéreuse et arrive en bout d'utilisation,
- attendu que son activité est primordiale pour la zone péri-urbaine, sur les axes à fortes circulation en partenariat avec le canton et lors d'interventions rapides nécessaires,
- vu que cette machine doit être remplacée pour pouvoir assurer le nettoyage des espaces publics communaux actuels et futurs,
- vu le développement de la commune, de sa population et des surfaces à entretenir,



- vu qu'une sous-traitance ne répondra pas aux besoins de la commune et garder cette activité en gestion interne offre des avantages,
- attendu que la balayeuse « Bucher » achetée en 2010, sera reprise pour un montant de CHF 7'000.- TTC en l'état,
- attendu que les coûts induits par l'achat de cette balayeuse sont évalués à un montant de CHF 28'376.-, montant qui comprend les charges d'amortissement annuels, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt,
- vu l'exposé des motifs établi par le service technique en date du 12 mars 2021,
- vu le préavis favorable de la commission des espaces publics du 9 mars 2021
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021,

sur proposition du conseil administratif,
le conseil municipal

décide

par 26 pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 150'000.- en vue de l'acquisition de la nouvelle balayeuse Urban-Sweeper de la marque Boschung, dont à déduire le produit de la vente de l'ancienne balayeuse Bucher acquise en 2010 pour un montant de CHF 7'000.-.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 143'000,- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6190.330 de 2022 à 2029.

10. Nouveau règlement du Conseil municipal

La Présidente donne la parole à M. Philippe Calame, président de la commission des Finances.

M. Philippe Calame annonce que la commission a eu trois séances complètes pour discuter du projet de règlement. M. Philippe Calame énumère plusieurs points principaux de modifications apportées, à savoir la féminisation des fonctions décrites dans le règlement, une adaptation des divers articles pour être conforme à la pratique actuelle du Conseil municipal, la clarification du fonctionnement de la présidence et du bureau du Conseil municipal, la publication de certains documents de séance sur internet avant chaque Conseil municipal pour que le public puisse connaître les détails des sujets traités, l'ajout d'une possibilité de vote électronique, le rôle des présidents de commissions et le contenu des rapports qui doivent être rapportés au Conseil municipal à chaque séance. La commission a tenu de nombreuses discussions et a procédé à un vote article par article. Enfin, la commission a approuvé le projet de règlement à l'unanimité des voix.

La Présidente ouvre la discussion.



M. Fabrice Boux de Casson donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Cette déclaration est faite au nom du groupe PLR.

Nous tenions à remercier notre administration, qui a passé un temps non négligeable à relire notre texte et à convertir nos idées en mots et en phrases. Un merci particulier à Monsieur le Secrétaire général, Philippe Guex, qui a fait preuve d'une patience rare lors de nos trop longues discussions.

Il aura fallu plus d'un an pour mettre notre règlement à jour. Il n'y avait en effet pas urgence en la matière et l'actualité a prouvé qu'il y avait des sujets plus importants à traiter.

Cependant, notre dernier règlement datant de 2003, il n'a pas été inutile de faire rentrer notre Conseil municipal dans le 21^{ème} siècle en tenant compte, notamment, de l'existence d'Internet. En effet, nous vivons une époque formidable où les convocations n'ont plus besoin d'être expédiées par la poste et où notre Commune dispose d'un site Internet. Par ailleurs, avec ce règlement, les conseillères... et les conseillers... municipaux veulent faire preuve de plus de transparence au sujet de leurs travaux. Ainsi, il nous a semblé évident que les Thônésiens et les Thônésiennes doivent avoir le droit d'être informés pour notamment comprendre comment sont utilisés les deniers publics. Désormais, les exposés des objets soumis aux votes lors des conseils municipaux seront mis à disposition sur le site de notre Commune.

Notre texte a fait l'objet de nombreux autres ajustements que je ne vais pas énumérer ici. Mais je retiendrai que nous souhaitons limiter le temps de parole et ne plus avoir à subir des leçons de morale, voire politiques... pendant de trop longues minutes. Ce nouveau règlement va tenter d'y remédier. Enfin, saluons la volonté d'introduire le féminin dans le règlement. Les conseillers ne pourront plus se faire traiter de vieux machos.

Le groupe PLR votera favorablement ce règlement.

Puis, M. Fabrice Boux de Casson poursuit sa prise de parole et demande un amendement au règlement en son propre nom :

Mesdames et Messieurs, en travaillant sur ce règlement, nous avons essayé et j'espère, réussi, à articuler une certaine égalité entre hommes et femmes. Mais certains ont absolument voulu utiliser cette écriture inclusive que – soyons honnêtes – beaucoup d'entre nous maîtrisent peu.

Ce règlement est en effet écrit, en partie, en utilisant de l'écriture inclusive.

Pourquoi « en partie » ? Parce que les commissaires qui se sont penchés sur ce texte ont reconnu qu'utiliser uniquement de l'écriture inclusive rendait le texte indigeste. Ces mêmes personnes m'ont expliqué que, à la longue, on s'y habitait.

Mesdames et Messieurs, je n'ai pas la chance de posséder le savoir et la haute éducation de nombreux d'entre vous. Je peux comprendre que, parmi vous, les professeurs émérites et méritants, les fonctionnaires intègres, les juristes vertueux arrivent à lire ce texte sans problème. Cependant, le modeste mais néanmoins honnête marchand de pois-chiches que je suis n'y arrive que très difficilement.



Ce texte, Mesdames et Messieurs, n'est que le règlement d'un Conseil municipal. Mais c'est précisément avec ce type de texte que commence la participation démocratique. Un citoyen... une citoyenne... qui veut s'impliquer dans la politique de son pays doit pouvoir lire facilement ce règlement. C'est donc à nous, c'est notre devoir, de nous assurer que nous n'excluons personne, que nous ne réservons pas ce Délibératif à une certaine élite de sachants et de sachantes.

« Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir ».
Alexis de Toqueville, *De la démocratie en Amérique*, 1835.

Mesdames et Messieurs, gardons notre règlement lisible pour tous.

Je vous demande donc de bien vouloir accepter une légère modification dans ce règlement. En effet, on y trouve parfois les mots : « Conseillers et Conseillères » et parfois le mot... « Conseiller·ère·s ».

Par exemple, je sais que, tout comme moi, vous avez constaté qu'à l'article 28 figure 3 fois l'expression « les Conseillers et Conseillères » mais que dans l'article 29 on lit... « Conseiller·ère·s ».

Pourquoi ce changement de mode d'écriture – ne peut-on mettre ces mots en bon français ? C'est pourquoi, Madame la Présidente, je vous demande de bien vouloir mettre au vote la modification suivante :

Remplacer dans le règlement

<i>Le mot</i>	<i>« Conseiller·ère·s ».</i>
<i>Par</i>	<i>« Conseillères et Conseillers »</i>
<i>Et le groupe de mots</i>	<i>« Conseiller·ère·s municipaux·ales ».</i>
<i>Par</i>	<i>« Conseillères et Conseillers municipaux »</i>

La différence n'est que de 6 caractères (espaces compris), mais avouez que c'est plus... lisible.

M. Bruno da Silva signale en aparté que les masques posés sur la table ou portés sous le menton ne servent à rien. Il en va peut-être du comportement de tous, filmé par la caméra, de pouvoir reprendre un semblant de vie normale et qui sait, peut-être, une programmation culturelle normale.

M. Guy Saudan précise que la prise de position politique dans le règlement n'a pas été abolie ou limitée. Cela concerne plutôt la lecture d'un rapport de commission.

M. Philippe Noël donne lecture de la déclaration pour le groupe Alternative Écologique et Sociale :

En préambule, nous soutenons le nouveau projet de règlement de Conseil municipal, qui est le fruit d'un intense travail de commission. Ce travail a été fait dans un esprit positif, et s'est montré le sens des responsabilités du compromis d'intérêt général chez l'ensemble des commissaires.

Plus précisément, notre groupe tient à remercier le Secrétaire général, M. Guex, pour sa longue expérience mais aussi son équipe qui a passé énormément de temps à rédiger des différentes versions jusqu'à ce qu'on arrive à quelque chose qui nous semble clair



au fil des consultations et des réécritures, même si on aura peut-être encore à discuter pendant un moment. Dans notre intervention, je m'intéresse essentiellement à la question de la féminisation du règlement. Les autres modifications ont été annoncées par M. Calame qui tombent pour nous sous le sens ce qui fait que nous n'allons pas les commenter ici. Je crois que l'accord était complet ou presque lors des séances de commission.

De quoi s'agit-il quand on parle de féminisation du règlement du Conseil municipal ? Le règlement du Conseil municipal est un texte administratif qui définit le mode de faire au sein d'une modeste entité publique, la commune. Mais au-delà de ce simple aspect administratif qui permet de régler les modalités dans lesquelles on discute de la vie démocratique de la commune, il s'agit d'un texte à haute valeur symbolique dans la mesure où l'on vise l'égalité des genres dans les institutions et le niveau communal a tout son sens aussi bien que le niveau cantonal ou fédéral. Nous, commune en 2021, se doit de créer l'égalité entre les hommes et les femmes de façon claire et entière. Cet enjeu, certes symbolique, est fondamental. Dans ce sens, nous avons demandé de réaliser cette marque d'égalité entre les sexes lorsque nous avons commencé à discuter du règlement du Conseil municipal et de sa mise à jour.

Je dois saluer encore une fois le travail d'ensemble des commissaires qui se sont montrés sérieux, appliqués et avec une volonté d'arriver à un équilibre entre femmes et hommes mais pas au-delà dans notre définition des genres bien sûr. Ce travail, la volonté d'égalité au niveau communal, est un intense travail de relecture, un certain nombre de choix formels ont été opérés. C'est vrai qu'il y a à la fois des termes épiciènes mais aussi de l'écriture inclusive avec des points médians et puis un certain nombre de redoublements quand cela nous semblait parfois un peu plus heureux. Dans les détails pratiques, une lecture à haute voix peut nuire à une certaine lisibilité que ce soit par le doublement ou l'usage des points médians. Il ne faut pas dramatiser cette forme car c'est essentiellement quelque chose qui est lu avec un regard global et on s'y habitue. Cela demande probablement pour nous un effort conséquent. On peut supposer pour les générations nouvelles qu'il y aura une sorte d'évidence dans cette formulation de l'égalité.

Néanmoins, je précise qu'il s'agit d'un langage qui ne serait pas du tout applicable à des domaines littéraires, au langage journalistique. C'est la dimension symbolique qui fait que nous choisissons cette forme qui nous permet d'affirmer cette égalité. Il ne s'agit pas pour nous de s'attaquer à la langue française dans ses valeurs littéraires, stylistiques et tout ce qui s'en suit. À partir de là, au nom des institutions et de l'égalité, le groupe Alternative Écologique et Sociale invite l'ensemble du Conseil municipal à soutenir le projet de règlement tel que proposé par la commission des Finances après des efforts intenses et méritants. M. Bastien Leutenegger est surpris de la déclaration du groupe PLR. Il spécifie tout d'abord qu'il n'y a pas dans le règlement de limitation formelle du temps de parole. La commission a en effet débattu et décidé de ne pas le limiter. En outre, ce règlement a été accepté à l'unanimité de la commission. M. Fabrice Boux de Casson avait participé aux débats et un consensus avait été trouvé. Par ailleurs, certains commissaires n'ont pas souhaité revenir sur la présentation actuelle du règlement pour mettre une forme masculine et féminine à chaque fois (comme proposé actuellement par M. Fabrice Boux de Casson) car cela rallongeait trop le texte. Dès lors, un consensus a été trouvé entre les commissaires lors de ces séances de commission qui a abouti au résultat présenté lors de l'actuelle séance. De l'avis de M. Bastien Leutenegger, revenir sur les débats auxquels M. Fabrice Boux de Casson a lui-même participé et sur un texte qu'il a lui-même accepté semble donc singulier.

M. Richard Stark adhère aux propos de son préopinant. Il regrette que des modifications soient négociées en séance plénière sur un règlement pour lequel la commission a consacré plusieurs séances et a débattu suffisamment et longuement. D'après M. Richard Stark, le *statu quo* est préférable.



M. Fabrice Boux de Casson réplique que le point qu'il amène avait été voté en commission et avait dû être départagé par le président. Il vaut donc la peine de remettre en question ce point. En outre, un membre d'un autre parti était favorable à ce que M. Fabrice Boux de Casson avance. Enfin, M. Fabrice Boux de Casson maintient son amendement.

M. Philippe Noël fait remarquer que des formules sont liées à l'écrit. Il réitère que la commission a tenu des débats nourris et a réussi à trouver un accord. L'écriture inclusive permet d'avoir un texte beaucoup plus court. De surcroît, il convient de distinguer la lecture silencieuse de la lecture orale (dans ce cas, il suffit de dire par exemple « les élus et les élues »). L'écriture inclusive confère une certaine efficacité au texte tel que soumis *in casu*. M. Philippe Noël demande au Conseil municipal de bien réfléchir à cette efficacité avant de se lancer dans une modification de dernière minute.

M. Fabrice Boux de Casson rétorque que sa modification ne porte que sur six caractères, ce qui n'allonge pas forcément le texte.

Pour M. Daniel Avigdor, il est étrange que les articles 28 et 29 diffèrent et que des mots ayant une même signification sont écrits de deux manières différentes dans le règlement.

M. Pierre Bickel conçoit avoir partagé l'avis de M. Fabrice Boux de Casson en commission. À présent, même si plusieurs éléments ne correspondent pas, cela ne va pas empêcher la commune de vivre avec ce règlement. M. Pierre Bickel rejoint donc M. Fabrice Boux de Casson sur le fond. Il préfère néanmoins voter le règlement sur la forme.

M. Stephen Knörr reprend les propos de M. Noël, selon lequel le règlement est un symbole. M. Stephen Knörr s'interroge sur ce que pensent les féministes du monde qui ont d'autres problèmes que le texte d'un règlement, d'autant plus que certaines langues ne marquent pas le féminin ni le masculin. M. Stephen Knörr estime que les personnes qui défendent ce principe peuvent continuer à le défendre et que les autres travailleront sur d'autres sujets.

M. Philippe Calame désire savoir sur quel point du projet de délibération M. Fabrice Boux de Casson entend rajouter son amendement. À cela, ce dernier répond qu'il concerne le point 1 auquel il propose de rajouter les mots suivants (soulignés) : « version au 30 mars 2021, selon les documents annexes qui font partie intégrante de la présente délibération, et en substituant le mot « Conseiller·ère·s » par « Conseillères et Conseillers » et le groupe de mots « Conseiller·ère·s municipaux·ales » par « Conseillères et Conseillers municipaux ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose de voter l'amendement avancé par M. Fabrice Boux de Casson :

➤ **Par 15 voix contre, 3 voix pour et 8 abstentions, l'amendement est refusé.**

Puis, la délibération suivante est votée :

Nouveau règlement du conseil municipal



- vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
- attendu qu'il convenait de modifier le règlement du conseil municipal datant du 30 septembre 2003 afin de le rendre en adéquation avec l'évolution du fonctionnement du conseil municipal ;
- attendu que les diverses propositions de mises à jour ont été validées lors de plusieurs séances de la commission des finances consacrées à ce sujet ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021 ;

le conseil municipal

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'adopter le nouveau règlement du conseil municipal, version au 30 mars 2021, selon les documents annexes qui font partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'Etat/département compétent.

Au nom des membres de la commission des Finances, M. Richard Stark remercie le Conseil municipal d'avoir accepté le règlement à l'unanimité car le travail était très ardu.

11. Résolution interpartis « Pour le maintien des cartes journalières CFF »

La Présidente donne la parole à M. Philippe Calame, auteur de la résolution, pour en donner la lecture.

Résolution « Pour le maintien des cartes journalière CFF »

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,

La Suisse possède un réseau de transport public de qualité qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses même avec un abonnement demi-tarif.

Depuis des années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité à toutes et tous de se déplacer à des prix raisonnables. Dans cet esprit, la Commune de Thônex met chaque année à disposition 3650 cartes journalières. En 2019, ce sont 3385 d'entre elles qui ont été vendues. En 2020, année COVID, ces cartes ont également permis à 2336 communiers de se déplacer en Suisse en limitant le prix du voyage avec ces cartes à un tarif préférentiel. Il est important de rappeler que les enjeux de mobilité et de climat imposent de ne pas supprimer les actions permettant des déplacements moins polluants à coûts modérés.



Or depuis quelques temps déjà, des rumeurs se font persistantes quant à la suppression des cartes journalières disponibles dans les communes. La décision de l'Alliance Swisspass, qui coordonne cette prestation, de supprimer ces cartes à l'horizon 2023 est un non-sens. Alors que l'on désire favoriser l'utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d'une prestation bien connue et appréciée va dans la mauvaise direction. Il s'agirait au contraire de développer davantage ce type de prestations.

Du reste l'un d'entre nous, en la personne de M. Philippe Calame, en mai 2019 déposait une question écrite au Conseil Administratif afin que la commune intervienne déjà auprès de l'Association des Communes Genevoises, des CFF et leurs partenaires pour faire valoir notre total soutien à ces cartes. Nous devons aujourd'hui, comme de nombreuses autres communes, renouveler notre attachement aux cartes journalières et nous battre pour leur maintien.

Pour le groupe PDC-VL Philippe Calame, pour le groupe ALT Bastien Leutenegger, pour le groupe PLR Daniel Avigdor et pour le groupe UDC Richard Stark.

Texte de la résolution :

résolution interpartis
demandant aux instances concernées
de maintenir les cartes journalières dans la commune de Thônex

- considérant qu'en 2019 la commune de Thônex avait demandé un soutien auprès de l'ACG et que celle-ci était intervenue auprès des communes suisses;
- considérant que des rumeurs de probable suppression circulent suite à un article de la Tribune de Genève;
- considérant le prix des billets sans abonnement demi-tarif est élevé et que les billets dégriffés n'offrent pas beaucoup de possibilités;
- considérant que des enjeux climatiques ainsi que de mobilité sont en cause;
- attendu que la quasi-totalité des cartes mises en vente dans les communes du canton et de Suisse montre qu'il s'agit d'une offre répondant à un réel besoin et que chaque année plus de 3500 cartes sont vendues;

le conseil municipal,

demande

au conseil administratif

De soutenir le conseil municipal de Thônex dans son souhait que cette prestation perdure et qu'il s'oppose à toute suppression ou diminution de l'offre ainsi que d'intervenir auprès des instances suivantes :

1. *Alliance Swisspass*;
2. *Association des communes suisses* la priant d'intervenir de toutes ses forces auprès de Swisspass;
3. *DETEC*, à l'attention de Mme la Conseillère fédérale Sommaruga, la priant de peser de son influence auprès de l'alliance;



4. TPG membre de l'alliance Swisspass, à l'attention du Conseil d'administration, le priant de soutenir le maintien de ces cartes au sein de cette alliance;
5. DI à l'attention de M. le Conseiller d'Etat dal Busco, le priant d'intervenir auprès de la conférence intercantonale des directeurs cantonaux des transports publics.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Bruno da Silva informe qu'un courrier signé le 8 mars par lui-même conteste l'abandon prévu des cartes journalières. Ce courrier a été envoyé à l'ACG, au DI, à l'association des communes suisses (via le représentant le plus proche de Thônex, M. Karr, maire de la commune de Chêne-Bougeries) et à l'Alliance Swisspass dont sont membres les TPG et les CFF (qui sont le principal organe décisionnel dans cette problématique). M. Bruno da Silva salue le fait que le législatif double la demande ce qui permettra de porter d'une seule voix la requête entre le délibératif et l'exécutif.

M. Daniel Avigdor donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

Mesdames, Messieurs, Chères et Chers collègues,

Mi-février, l'Alliance Swisspass a annoncé sans concertation politique, la suppression des cartes journalières CFF délivrées par les communes et ce dès 2024.

Si le réseau CFF est dense, le prix des transports n'est pas toujours à la portée de toute la population.

La carte journalière qui coûte à Genève entre 40 et 50 francs permet à tout un chacun de voyager en transports publics, dans toute la Suisse, durant une journée, sans obligation d'horaire fixe. La démarche est simple. Les CFF parlent de billets dégriffés mais ceux-ci obligent à planifier les horaires aller et retour. Il faut jongler sur internet ou se déplacer à la gare pour obtenir les billets.

A Thônex, en année normale, c'est presque 3500 cartes qui sont vendues chaque année. En période de pandémie et de transition écologique il est aberrant de vouloir supprimer des moyens qui permettent au public de se déplacer à moindre coût et en générant moins de CO2.

La résolution « Pour le maintien des cartes journalières CFF » a été déposée par toutes les couleurs politiques de la commune et nous nous en réjouissons.

Nous remercions également les initiants et voterons cette résolution.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration du groupe UDC :

Ces cartes journalières disponibles à moindre coût sont appréciées par la population. Personnellement, nous avons pu expérimenter les deux facettes de ces titres de transport.

Comme vendeur, nous avons été mis en présence de personnes âgées qui, sans cette possibilité, auraient manqué la joie de participer aux fêtes de famille, et nous avons sympathisé avec une personne dont le traitement médical suivi à l'hôpital de Zurich l'obligeait à de nombreux allers et retours qu'aucune assurance ne prenait en charge.

Comme utilisateur, sans ce moyen nous n'aurions pu aussi fréquemment nous porter volontaire comme accompagnateur bénévole d'une équipe de jeunes sportifs.



Le groupe UDC soutient cette résolution, félicite les auteurs de leur initiative et les remercie de leur choix d'associer à la démarche l'ensemble des couleurs politiques de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de la résolution :

- **Au vote, la résolution interpartis intitulée « Pour le maintien des cartes journalières CFF » est acceptée par 26 voix pour, soit à l'unanimité.**

12. Motion du groupe PDC-VL « Pour une efficacité de l'éclairage public »

La parole est donnée à M. Philippe Calame, auteur de la motion, pour en donner la lecture.

Motion

Motion déposée par le groupe PDC-VL « Pour une efficacité de l'éclairage public »

Exposé des motifs :

S'il y a encore quelques décennies les communes posaient de l'éclairage public le long de toutes les routes et bâtiments communaux sans trop se poser de question. Les nouvelles technologies, les recherches d'économies et une meilleure attention sur les effets parfois mauvais de trop d'éclairage méritent que nous attelions à réfléchir plus en détail à un concept d'éclairage public et d'éclairage des parcelles et bâtiments communaux.

Selon un reportage de la RTS en 2018, « en 20 ans, l'éclairage nocturne aurait augmenté de 70% en Suisse. Notre pays souffre d'un excès de lumière. Nous sommes pourtant avertis prolonger le jour artificiellement perturbe notre métabolisme et affecte gravement les écosystèmes. »

Nous sommes tous conscients qu'une forme d'éclairage public est nécessaire principalement pour des questions de sécurité, mais faut-il pour autant toujours tout éclairer, avec la même intensité ou pendant toute la nuit ? Nous reconnaissons également que des éclairages, sans vocation sécuritaire, sont souhaités par exemple pour les décorations de Noël ou l'éclairage de la façade historique de la Mairie et qu'ils peuvent ainsi revêtir de multiples fonctions utiles, culturelles ou conviviales.

Si l'éclairage répond à des besoins, son usage parfois trop important ou mal adapté comporte au coût financier inutile pour la commune, mais également nuit à la petite faune sauvage tels oiseaux, hérissons ou autres animaux nocturnes.

Si nous pouvons aisément comprendre qu'en milieu urbain un éclairage toute la nuit est nécessaire sur les artères principales de la commune, faut-il pour autant

- éclairer les préaux des écoles et les parcs publics à 3h du matin ?
- éclairer les façades de certains bâtiments communaux au-delà de 23h ou minuit ?
- éclairer de manière intense et continue des chemins de quartier, peu fréquentés, alors que des systèmes de détection de présence permettent de réguler l'intensité



lumineuse ?

-éclairer tous les chemins à partir d'une certaine heure ?

De plus la Commune, suite à une motion PLR/PDC, a privilégié les parcours de mobilité douce à travers les quartiers. Dès lors il conviendrait également de se poser la question de leur éclairage, du moins en soirée jusqu'à la fin de la desserte TPG afin, qu'à l'hiver venu, leur usage puisse être toujours privilégié, mais également d'étudier dans ce sens les parcours pour se rendre aux écoles.

Cette stratégie pourrait ensuite être utilisée par l'administration pour identifier les secteurs et éclairages devant à terme être adaptés et comme mémorandum lors de futurs nouveaux projets, lors de travaux et de renouvellement des éclairages devenus trop vieux ou défectueux.

Ainsi, le groupe PDC-VL souhaite que cette question puisse être traitée en commission d'urbanisme et développement durable afin de définir une stratégie d'éclairage pour les différents types de lieux (routes principales, secondaires et de quartier, cheminement de mobilité douce, préau des écoles, parcs publics, passages piétons, bâtiments communaux et arrêts TPG) et quel type d'éclairage nous souhaitons (intensité fixe ou modulable, horaires particuliers, éclairage manuel ou automatique pour les bâtiments communaux, ...).

Notre but est de définir une stratégie, puis de définir les priorités sans pour autant décider de tous changer en une seule fois. La commission pourrait également décider de faire des zones d'essai comme le fait Vernier depuis le début d'année, avec participation de la population et analyse après la phase de test de ce qui fonctionne à satisfaction, de ce qui doit être amélioré et éventuellement d'identifier les mauvais choix. Vous trouverez des informations (processus et plans) sur le projet verniolans sur

http://www.vernier.ch/fr/actualites/actualitescommunales/welcome.php?action=showinfo&info_id=1107994

L'enjeu n'est pas de basculer dans le noir complet à tout prix. Il s'agit plutôt de s'interroger sur la pertinence d'éclairer certains endroits. Un éclairage partiel peut être la solution, soit géographique, soit temporel.

Texte de la motion :

- vu la loi sur l'énergie L 2 30;
- vu l'art. 4 al. 2 de la LFDER (L 2 40) et son règlement d'application, prévoyant des subventions
- par le fonds énergie des collectivités publiques ;
- vu les économies énergétiques et financières possibles,

Le Conseil municipal sur proposition du groupe PDC-VL de Thônex :

invite

la Commission urbanisme, développement durable, agenda 21

- À auditionner un responsable de l'éclairage public de SIG pour explication des possibilités techniques de modulation de l'éclairage public et des bâtiments communaux ;



- À auditionner le service technique communal pour explication de la situation thônésienne en matière d'éclairage public et des extérieurs des propriétés et bâtiments communaux ;
- À étudier un concept d'éclairage public et d'éclairage extérieurs des parcelles et bâtiments communaux ;
- À proposer des priorités dans les modifications à apporter aux éclairages existants ou pour les parcours insuffisamment éclairés.

M. Philippe Calame précise que l'audition des SIG a déjà eu lieu et qu'elle n'avait pas été communiquée à son groupe.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Stephen Knörr donne lecture de la déclaration pour le groupe UDC.

C'est en 2007 lors d'un « Cercle de réflexion » de l'UDC que j'ai pour la première fois pris connaissance du concept de « Pollution lumineuse ». Toutefois, le thème de la conférence était « éclairage public et sécurité ». Ce sujet a plus ou moins été repris lors de notre Conseil municipal du 11 novembre 2008.

Lors de ce « Cercle de réflexion », il avait été précisé que sur la voie publique l'éclairage des cheminements piétonniers au moyen de détecteurs ne s'allumant qu'à l'endroit où se trouve le passant était peu sécurisant et déstabilisant. Cela crée des cônes de lumière autour desquels un agresseur peut se tapir. Au contraire, un éclairage uniformément moins intense permettrait en quelque sorte à la pupille humaine de se régler plus facilement permettant ainsi de repérer une éventuelle approche d'éléments hostiles, bien sûr à la condition expresse d'être jeune et bien portant, les aînés étant eux désavantagés.

Le groupe UDC ne voit aucune objection à auditionner de nouveau un responsable des éclairages publics. Il aura cette fois peut-être plus de temps pour nous expliquer pourquoi certaines normes ou directives sont écartées d'un revers de main dédaigneux, alors que d'autres, pourtant de même provenance, sont plébiscitées.

Nous aurons aussi grand plaisir à entendre notre service technique s'exprimer sur la situation thônésienne en matière d'éclairage public. Il pourra en partie s'appuyer sur le rapport « Éclairage des cheminements piétonniers » qu'il a déjà établi pour la commission des Espaces publics du 12 février 2013. Nous pourrions aussi alors nous inquiéter de savoir si quelque part au fond d'un tiroir de la Berne fédérale ne se trouve pas une réglementation, une loi concernant l'éclairage de toutes les voies de circulation, tous les lieux publics qui supplanteraient notre décision.

Nous voterons donc cette motion.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote de la motion :

- **Au vote, la motion déposée par le groupe PDC-Vert'Libéraux et intitulée « Pour une efficience de l'éclairage public » est acceptée par 26 voix pour, soit à l'unanimité.**

13. Proposition du Conseil administratif



Aucune proposition.

14. Questions écrites

La Présidente demande aux Conseillers municipaux si ces derniers ont des nouvelles questions.

14.1 Subvention au journal le Chênois

M. Fabrice Boux de Casson souhaite savoir si M. Bruno da Silva compte continuer à subventionner le journal officiel le Chênois à CHF 137'000.-, journal qui a maintenant décidé de publier dans une autre langue que la langue officielle du Canton (pour rappel, la langue officielle est le français selon l'article 5 de la Constitution genevoise). À cela, M. Bruno da Silva répond par l'affirmative. En outre, il observe que le journal le Chênois a récemment changé de prestataire pour effectuer les livraisons. La présidente de l'association ici présente en a certainement pris bonne note.

14.2 Recyclage des masques chirurgicaux

M. Philippe Calame rapporte que la Transvoirie s'est lancée dans un système de recyclage des masques chirurgicaux sur la base d'un communiqué de presse. Ces masques sont utilisés par tous et sont souvent retrouvés aux bords des routes. Or, une société met à disposition, moyennant la somme de CHF 50.-, des bacs de récupérations de ces masques aux entreprises, aux collectivités publiques, aux supermarchés et autres. M. Philippe Calame suggère donc que la commune en acquiert un certain nombre pour les employés de la commune voire même au guichet de la Mairie. La commune pourrait en sus financer ou à tout le moins encourager les commerces de la commune à acquérir ces bacs.

M. Marc Kilcher annonce que le sujet a déjà été traité dans le cadre de la séance du Conseil administratif ayant eu lieu le même jour que l'actuelle séance.

14.3 Parcelle Caran d'Ache

M. Bastien Leutenegger s'adresse à M. Pascal Uehlinger, qui a présenté en début de séance l'achat de la parcelle Caran d'Ache par un holding de Rolex. En ce sens, un article dans le magazine Bilan évoquait la vente de cette parcelle à différents acteurs potentiels sans les nommer. M. Bastien Leutenegger se demande si Caran d'Ache a proposé à la commune d'acheter son terrain.

D'après M. Pascal Uehlinger, la commune n'a pas de droit de préemption sur le terrain car il se situe en zone ordinaire. La commune n'a donc pas eu de priorité à l'acquisition. Par ailleurs, n'importe quelle personne pouvait se proposer pour acquérir cette parcelle. Dans la situation financière actuelle, se rendre sur le marché de l'emprunt pour des montants très élevés aurait été une opération relativement délicate. Pour avoir vécu la construction de 130 logements sur l'espace de Clair-Val, M. Pascal Uehlinger ne pense pas que le but d'une commune est de revêtir le rôle de promoteur immobilier, surtout en zone ordinaire. M. Pascal Uehlinger est d'avis de laisser les professionnels faire leur travail, quitte en fin de processus à procéder à des acquisitions de logements clés en main (sachant qu'un appartement coûte un demi-million de francs en zone ordinaire, soit un investissement de 200 à 250 millions de francs minimum).



M. Bastien Leutenegger conçoit que les montants sont très élevés. Néanmoins, une discussion aurait peut-être pu avoir lieu car la situation de la parcelle est intéressante. En effet, elle se situe au centre de la commune. Or, cette dernière connaît un développement qui est pour certains trop important. La maîtrise du développement de la commune implique la maîtrise du foncier. Le sujet doit être discuté bien que le prix doive être pris en compte. M. Bastien Leutenegger juge qu'il est décevant que Caran d'Ache n'ait pas contacté la commune à ce sujet, sachant que l'entreprise était présente de longue date à Thônex. Elle aurait en effet pu monter son projet en bonne collaboration avec la commune. Dorénavant, ils vendent leur terrain sans questionner la commune.

M. Pascal Uehlinger réplique que le Conseil administratif a été le premier averti que Caran d'Ache n'avait aucune intention à terme de garder l'entier de ses terrains et qu'elle était disposée à vendre la parcelle à des personnes sérieuses. Il ressortait donc à la commune de démarcher. Cependant, en raison de la politique institutionnelle de la commune, celle-ci doit se concentrer sur les zones de développement où la spéculation est inexistante et où les prix sont contrôlés. En l'espèce, il s'agit clairement de promotions immobilières avec des axes de risques, de bénéfices ou de rendements. Par analogie, M. Pascal Uehlinger a indiqué à ses collègues de la Fondation du logement que la commune avait passé un accord avec la régie Rosset pour un bâtiment au chemin Etienne-Chennaz. En ce sens, il a été décidé que la commune ne préemptait pas et qu'elle laissait la régie acquérir des terrains. En contrepartie, la régie devait vendre prioritairement une ou deux allées à la commune à la fin des travaux. Or, les prix d'acquisition ont été tellement élevés que les plans financiers étaient difficiles à tenir alors que l'apport devait être de 100 % de fonds propres. La fondation a légitimement soulevé que, quitte à investir de l'argent, autant investir sur la base d'un régime 80/20 avec des subventions LUP plutôt que 100 % d'apports de fonds propres. M. Pascal Uehlinger ajoute que la commune détient des priorités d'acquisition sur la deuxième étape des Communaux d'Ambilly où environ 200 LUP vont se créer. Elle a donc des droits à bâtir mais elle doit clairement donner une priorité à des logements sur lesquels les prix sont contrôlés, plutôt que de revêtir le rôle d'un promoteur financier ou immobilier sur des zones où la commune ne contrôle pas les prix et ne connaît pas le marché.

14.4 Contenu du journal le Chênois

M. Pierre Bickel revient sur le Chênois. M. Pierre Bickel désire à ce sujet que le contenu soit informatif au service des trois communes et non pas partisan. Or, le numéro précédent était clairement partisan car une demi-page d'un article a été dégagée pour une personne. M. Pierre Bickel met ce souhait en parallèle avec celui de la commission de l'Économie publique du 15 septembre qui souhaitait qu'un article ou un encart publicitaire mette en avant le chèque-service pour lutter contre le travail au noir. M. Pierre Bickel se voit expliquer que la mise en place requiert beaucoup de temps et que la demande aboutirait dans le numéro de mai/juin alors qu'elle était sollicitée depuis le mois de septembre. En l'espèce, le journal a trouvé l'opportunité de publier un article partisan très rapidement.

M. Bruno da Silva cite tout d'abord l'adage selon lequel « charité bien ordonnée commence par soi-même ». Puis, il liste plusieurs numéros du journal le Chênois. Dans le n°469 d'octobre 2009, un article concernait sur une page entière un candidat au Conseil d'État. Dans le n°469 toujours, deux pages complètes étaient dédiées à Mme Rochat. Dans le n°473, un article était consacré à Mme Rochat et M. Beer. Ainsi, un point commun se dégage, à savoir que ces personnes sont des candidats chênois à une élection du Conseil d'État. Il est donc possible de solliciter le journal pour y mettre un encart publicitaire



(ce qui n'est pas possible pour d'autres candidats) et il se peut que la rédaction établisse un article sur la candidature chénoise. En l'occurrence, une personne proche du comité de campagne de Mme Bachmann a fait l'appel nécessaire dans les délais à la rédaction en proposant un encart publicitaire. Mme Bachmann étant très réactive et proche des gens comme des journalistes locaux, elle a eu droit à un article éclair tout à fait possible dans le cadre des statuts du Chénois comme le prouve l'historique présenté.

M. Pierre Bickel s'enquiert de la problématique des chèques-services, ce à quoi M. Bruno da Silva répond qu'il n'était pas le destinataire de la question. Il ne connaît donc pas le contexte de la demande.

M. Marc Kilcher énonce que Mme Emilie Fischer a été mandatée et a obtenu un article qui sort pour le prochain numéro. En ce sens, M. Philippe Guex confirme que les chèques-services se trouvent dans le numéro du Chénois à paraître qu'il a reçu en début de semaine.

14.5 Indicateur de vitesse sur l'avenue Adrien Jeandin

M. Benjamin Aebi évoque le panneau affichant la vitesse sur l'avenue Adrien Jeandin. Lorsqu'une voiture dépasse les 40 km/h, un bonhomme mécontent apparaît sur le panneau alors que la zone est limitée à 50 km/h. M. Benjamin Aebi souhaite donc savoir si les données récupérées sur ces panneaux vont considérer les personnes en infraction ou non.

M. Marc Kilcher commente que la vitesse est fixée à 40 km/h par défaut car la route passe devant une école. Le panneau a été installé dans la zone à 50 km/h car il s'agissait du seul positionnement disponible. En outre, rien n'est prélevé sur ces panneaux, à l'inverse de l'outil visispeed qui donne des informations car il est un compteur radar. En l'espèce, le panneau a pour vocation de sensibiliser les personnes sur le fait qu'elles arrivent dans une zone à 40 km/h avant la zone officielle scolaire. Le même procédé est présent sur l'avenue Tronchet et l'avenue de Thônex. Cela s'inscrit dans la suite du plan de mobilité scolaire voté lors de la précédente législature.

14.6 Avenue de Thônex

Mme Jacqueline Menoud est soucieuse de l'aspect que prend l'avenue de Thônex entre le giratoire et la Migros. Auparavant, un arbre et des fleurs étaient présents. Dorénavant, l'avenue est bétonnée au fur et à mesure que les travaux avancent et il n'y a plus de fleurs ni de verdure. Mme Jacqueline Menoud s'inquiète donc pour les personnes âgées qui vivent en face et qui ne peuvent plus bénéficier de verdure et de fraîcheur. Elle s'interroge sur la possibilité de mettre des bacs à fleurs.

Au sens de M. Pascal Uehlinger, cela concerne la problématique de l'élargissement de l'avenue de Thônex afin que l'ensemble des voies de circulation soient sécurisées (entre autres la mobilité douce car cette voie était souvent évitée par les cyclistes). Cependant, une zone est en train d'être aménagée au milieu du quartier de Clair-Val. Cette zone sera ombragée avec des arbres. D'autres arbres vont commencer à être plantés à la sortie des bâtiments. Cette discussion a également pris place en commission Urbanisme quant à la thématique des îlots de chaleur et la volonté de mettre des voies de bus ou des pistes cyclables en site propre. Il est en ce sens impossible de créer deux voies en trois sans augmenter la surface bétonnée. De plus, l'aménagement futur de la route de Jussy connaîtra des avantages pour le bus et des désavantages au niveau de la surface goudronnée. Une volonté politique se dégage derrière car il



s'agit d'une route cantonale. Ainsi, favoriser tous les types de mobilités implique en contrepartie un goudronnage relativement important.

14.7 Local de vote

M. Richard Stark rappelle que des votations ont eu lieu le dimanche 28 mars. La commune de Thônex dispose d'un local de vote que M. Richard Stark préside. À sa grande surprise, il n'y avait aucune installation mise en place dans le local de vote pour accueillir la population qui vient voter, à savoir des tables et des isolements. M. Richard Stark a discuté avec un collaborateur de la Mairie qui n'aurait pas reçu les ordres nécessaires pour installer ces infrastructures. Cette situation est très grave. M. Richard Stark demande à ce qu'elle ne se reproduise plus à l'avenir.

M. Pascal Uehlinger indique qu'il n'avait pas été sensibilisé à la problématique. Cette dernière n'est pas anodine et sera probablement traitée très rapidement au niveau de l'administration.

15. Propositions individuelles

Aucune proposition.

La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 22h35.

La présidente

Le secrétaire

Mme Heidi Tercier

M. Philippe Guex